

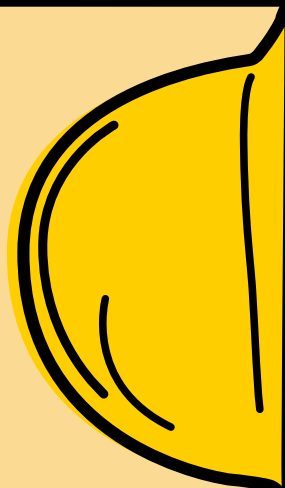


Bureau
international
du Travail

MA VIE... MON TRAVAIL... MON TRAVAIL EN SÉCURITÉ

GESTION DU RISQUE EN MILIEU DE TRAVAIL

VIE
TRAVAIL
TRAVAIL EN SÉCURITÉ



issa

Avec le soutien de
l'ASSOCIATION
INTERNATIONALE
DE LA SÉCURITÉ
SOCIALE

www.ilo.org/safework/safeday



JOURNÉE MONDIALE DE LA SÉCURITÉ ET DE LA SANTÉ AU TRAVAIL 28 AVRIL 2008

Copyright © Organisation internationale du Travail 2008
Première édition 2008

Les publications du Bureau international du Travail jouissent de la protection du droit d'auteur en vertu du protocole n° 2, annexe à la Convention universelle pour la protection du droit d'auteur. Toutefois, de courts passages pourront être reproduits sans autorisation, à la condition que leur source soit dûment mentionnée. Toute demande d'autorisation, de reproduction ou de traduction devra être envoyée à l'adresse suivante: Publications du BIT (Droits et licences), Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse, ou par courriel: pubdroit@ilo.org. Ces demandes seront toujours les bienvenues. Bibliothèques, institutions et autres utilisateurs enregistrés auprès d'un organisme de gestion des droits de reproduction ne peuvent faire des copies qu'en accord avec les conditions et droits qui leurs ont été octroyés. Visitez le site www.ifrro.org afin de trouver l'organisme responsable de la gestion des droits de reproduction dans votre pays.

ISBN 978-92-2-221138-8 (print)
ISBN 978-92-2-221139-5 (pdf web)

Egalement disponible en anglais: *My life, my work, my safe work – Managing risk in the work environment* [978-92-2-121138-9 (print), 978-92-2-121139-6 (web pdf)], Genève, 2008; et en espagnol: *Mi vida, mi trabajo, mi trabajo en seguridad – Gestión del riesgo en el medio laboral* [978-92-2-321138-7 (print), 978-92-2-321139-4 (web pdf)] Genève, 2008.

Données de catalogage du BIT

Les désignations utilisées dans les publications du BIT, qui sont conformes à la pratique des Nations Unies, et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Bureau international du Travail aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays, zone ou territoire, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières.

Les articles, études et autres textes signés n'engagent que leurs auteurs et leur publication ne signifie pas que le Bureau international du Travail souscrit aux opinions qui y sont exprimées.

La mention ou la non-mention de telle ou telle entreprise ou de tel ou tel produit ou procédé commercial n'implique de la part du Bureau international du Travail aucune appréciation favorable ou défavorable.

Les publications et les produits électroniques du Bureau international du Travail peuvent être obtenus dans les principales librairies ou auprès des bureaux locaux du BIT. On peut aussi se les procurer directement, de même qu'un catalogue ou une liste des nouvelles publications, à l'adresse suivante: Publications du BIT, Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse, ou par courriel: pubvente@ilo.org.

Visitez notre site Web: www.ilo.org/publns.

**JOURNÉE MONDIALE DE LA SÉCURITÉ ET DE LA SANTÉ
AU TRAVAIL**
28 AVRIL 2008

The Daily W

Thursday, 24 April 2008

My life, My Work, My Safe V

Managing Risk in the
Work Environment

“Last week’s tragedy in which our town lost four brave coal miners showed us all how important the problem of risks at work can be. Events such as

these force us to examine the risks related to our own jobs. For this article, I intended to profile some of the risks facing local workers, but I need look no further than my own work to find many opportunities to reduce risk...”

Re
fol
imp
The
tha
rel
the
beh

4 MINEURS DÉCÈDENT SOUS L'EFFET D'UNE EXPLOSION !

Ces risques étaient-ils évitables ?

Y avait-il une autre manière de travailler qui aurait réduit, voire supprimé, les problèmes à l'origine de ce drame ?

Que peut-on faire pour s'assurer que ce type de drame ne se reproduise pas ?

Malgré les initiatives positives prises pour diminuer le nombre d'accidents et de troubles de la santé dans le secteur des mines, tout comme dans d'autres secteurs, les accidents et les maladies restent encore trop fréquents dans le monde du travail d'aujourd'hui.

Le présent document décrit certaines mesures élémentaires destinées à remédier à cet état de fait en gérant les risques existants sur le lieu de travail.

LES RISQUES PROFESSIONNELS

QUI ?

Quelle que soit votre activité professionnelle, elle comporte des risques pour votre santé, pour votre sécurité et celle de l'entreprise.

En 2005, le Bureau international du Travail (BIT) a estimé à 2,2 millions le nombre de personnes qui décèdent chaque année dans le monde des suites d'accidents du travail et de maladies professionnelles. Il apparaît aussi que les décès d'origine professionnelle sont en augmentation. En outre, on estime à 270 millions par an le nombre d'accidents du travail non mortels (qui, chacun, entraîne au moins trois jours d'absence au travail) et à 160 millions le nombre de nouveaux cas de maladies liées au travail.

La sécurité et la santé au travail (SST) est, partout dans le monde, une préoccupation pour les gouvernements, les employeurs, les travailleurs et leur famille. Si certains secteurs sont intrinsèquement plus dangereux que d'autres, les groupes comme les migrants et d'autres travailleurs marginalisés sont souvent plus exposés au risque de subir des accidents et des maladies liés au travail, la pauvreté les contraignant fréquemment à exercer des métiers dangereux.

Miriam est une journaliste expérimentée d'un quotidien qui paraît dans une petite ville. Un jour, son rédacteur en chef lui confie la mission de couvrir un discours du ministre du Travail que celui-ci doit prononcer le 28 avril, à l'occasion de la Journée mondiale de la sécurité et de la santé au travail. Le rédacteur souhaitait que Miriam assure le suivi d'un article antérieur sur la mort de quatre mineurs. Miriam a posé au ministre certaines questions essentielles au sujet du rôle du gouvernement dans le domaine de l'inspection et de la promotion des systèmes de gestion interne qui avaient servi à identifier, prévenir et réduire au minimum les risques dans la mine locale, afin que ces drames ne se reproduisent pas.

>>>

QUOI ?

Cadres et travailleurs doivent tous réfléchir à la manière de maîtriser et de réduire les risques sur leur lieu de travail, d'empêcher les accidents et de protéger leur propre sécurité et leur santé.

Souvent, plusieurs causes contribuent aux accidents et aux maladies liés au travail: les facteurs organisationnels, physiques et humains peuvent tous jouer un rôle. Les risques peuvent être classés de plusieurs manières, selon leur type, par exemple, les risques :

- mécaniques ;
- ergonomiques ; et
- chimiques ;
- psychosociaux ;

ou selon les dommages qui en résultent, par exemple :

- les déficits auditifs résultant d'une exposition à des niveaux de bruit élevés ;
- les lésions dues au dysfonctionnement de machines dangereuses ; et
- les troubles des membres supérieurs consécutifs à des mouvements répétitifs.

Certains secteurs entraînent tout un éventail de risques. Par exemple, dans l'industrie extractive, il se peut que les travailleurs utilisent du matériel fonctionnant à vitesse élevée dans des environnements mal éclairés. Ils peuvent aussi être exposés à des poussières et à des fumées dangereuses ou à des risques d'explosion ou de combustion spontanée.

POURQUOI ?

La gestion des risques dans l'environnement de travail réduit à la fois le fardeau humain et économique que représentent les accidents et les maladies liés au travail.

Les accidents et les maladies liés au travail font peser un fardeau humain et économique intolérable sur les travailleurs et leur famille, ainsi que sur les entreprises et sur la société en général. Le BIT a estimé récemment que, dans le monde, les coûts économiques des accidents et des maladies liés au travail représentent l'équivalent de 4 pour cent du produit intérieur brut à l'échelle mondiale – soit plus de 20 fois le montant de l'aide officielle au développement. Inversement, il existe des données qui prouvent clairement que la bonne santé des travailleurs améliore à la fois la productivité et profite aux entreprises et aux économies nationales en réduisant le nombre d'accidents et de maladies et en diminuant le nombre de demandes de réparation et d'intervention des assurances.



COMMENT ?

Les techniques de gestion des risques déterminent, anticipent et évaluent les dangers et les risques et prennent des mesures positives pour les maîtriser et les réduire.

Le premier stade du processus consiste à déterminer les dangers existants en milieu de travail et à évaluer les risques de lésions professionnelles qui y sont associés, qu'il s'agisse d'accidents ou de problèmes de santé. À cette fin, il est souvent nécessaire de consulter des sources d'information fiables comme les instructions des fabricants ou d'autres sources de bons conseils. Ensuite, il importe d'évaluer si les mécanismes ou les précautions mis en place sont suffisants pour maîtriser et réduire les risques. Si ce n'est pas le cas, d'autres mesures doivent être prises pour y parvenir, dans l'ordre de priorité ci-après.

RÉDUCTION DES RISQUES : 4 ÉTAPES ESSENTIELLES

1. SUPPRIMER OU RÉDUIRE AU MINIMUM LES RISQUES À LA SOURCE

Cette première étape importante a pour but de supprimer ou de réduire au minimum les risques avant qu'ils n'apparaissent sur le lieu de travail. Il se peut que les fabricants et les fournisseurs de matériel et de produits utilisés pour le travail soient en mesure de proposer des méthodes novatrices pour résoudre ces problèmes. Par exemple, il est éventuellement possible de remplacer un produit chimique dangereux par un autre moins dangereux remplissant la même fonction. L'amiante est une substance très dangereuse dont l'utilisation a été interdite dans de nombreux pays, mais il existe souvent des produits de remplacement beaucoup plus sûrs. Un autre exemple est celui du bruit et des vibrations produits par les outils de travail, qu'il est possible de réduire fortement en optant pour une meilleure conception dès le stade de la fabrication.

2. RÉDUIRE LES RISQUES PAR DES MESURES DE PRÉVENTION TECHNIQUE OU D'AUTRES ÉLÉMENTS DE PROTECTION MATÉRIELS

Que les risques puissent ou non être supprimés ou réduits au minimum à la source, il est possible de les diminuer encore davantage à l'aide d'éléments de protection matériels. Ces éléments peuvent être relativement simples – comme les barrières de protection empêchant de tomber d'un échafaudage ou les capots de protection pour l'équipement électrique. Une bonne ventilation peut aussi fournir une protection contre les risques que créent des substances nocives, comme dans les blocs opératoires des hôpitaux, où le personnel infirmier et les médecins doivent être protégés des émanations de gaz anesthésiants. Ces moyens de prévention technique doivent faire l'objet d'un bon entretien, et il est important que les procédures de maintenance fassent partie du système général de gestion de la sécurité et de la santé de l'entreprise.



>>>

Miriam a téléphoné à l'Inspection des mines pour lui poser des questions relatives au rôle du gouvernement en matière de prévention. L'inspecteur lui a répondu que la vie était certes pleine de risques, mais que beaucoup pouvait être fait pour supprimer ou limiter la survenue d'un accident.

Pendant l'interview avec l'inspecteur, Miriam a appris comment se présentait la «hiérarchie des contrôles» inhérents à la gestion des risques au travail ; cette gestion se déroulant selon un processus en quatre étapes:

1. Supprimer ou réduire au minimum les risques à la source ;
2. Réduire les risques par des mesures de prévention technique ou d'autres éléments de protection matériels ;
3. prévoir des procédures de travail sûres qui réduisent plus encore les risques ; et
4. fournir, porter et entretenir un équipement de protection individuelle.

Elle a découvert que ces principes bien élaborés avaient déjà été entérinés par de nombreuses lois nationales et normes internationales, traduisant ainsi la volonté de nombreux pays d'améliorer la sécurité et la santé pour tous les travailleurs.

>>>

3. PRÉVOIR DES PROCÉDURES DE TRAVAIL SÛRES QUI RÉDUISENT PLUS ENCORE LES RISQUES

Une bonne planification et une bonne organisation sont toujours importantes, mais tout particulièrement pour certaines activités. Par exemple, les travaux de maintenance ou la remise en fonctionnement de machines bloquées requièrent des procédures sûres par étapes isolées destinées à éviter un redémarrage accidentel ; nombre de travailleurs ont été blessés pendant ces opérations. Tout travail où interviennent des rayonnements ionisants nécessite également une planification et une organisation rigoureuses et le port de badges ou de dosimètres individuels par les personnes qui doivent effectuer ce type de travail, ainsi que le recours à des obstacles physiques appropriés. Les panneaux et signaux d'avertissement peuvent constituer des mesures préventives efficaces, mais ils doivent être accompagnés d'autres précautions et ils ne sont utiles que lorsqu'ils sont visibles, formulés clairement soit sous forme écrite, soit orale et énoncés dans un langage compréhensible par tous.

4. FOURNIR, PORTER ET ENTRETENIR UN ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE

Fournir un équipement de protection individuelle tel que des masques antipoussières et des protecteurs auditifs est la forme de protection la moins fiable, puisque son efficacité dépend du choix, de la formation, du port et de l'entretien appropriés de l'équipement. Il s'ensuit que l'on ne devrait recourir à **l'équipement de protection individuelle qu'en dernier recours.**

Cet équipement est néanmoins nécessaire pour certaines opérations. Par exemple, aucun système de ventilation ne peut protéger les pompiers dans une situation d'urgence. De même, il se peut que les personnes qui travaillent dans des environnements bruyants aient à porter des protecteurs auditifs, même après la mise en place efficace de tous les autres moyens destinés à diminuer autant que possible l'exposition au bruit. Tout équipement de protection doit être adapté aux travailleurs concernés et être correctement entretenu pour qu'il conserve son efficacité.

>>>>

Miriam a appris que le ministre du Travail était déterminé à prendre des mesures pour ratifier la convention (n° 187) sur le cadre promotionnel pour la sécurité et la santé au travail, 2006, de l'OIT. Cette convention offre une démarche visant à créer un cadre national propice à l'amélioration de l'efficacité d'un système national de sécurité et de santé au travail. Le ministre, dans une première étape, avait donné instruction à ses services d'établir un profil national relatif à la sécurité et la santé au travail, en collaboration avec d'autres instances gouvernementales et partenaires sociaux concernés.

Le ministre lui avait fait savoir qu'il participerait, en juin 2008, au Sommet de la sécurité et de la santé au travail, première réunion mondiale de haut niveau regroupant ministres, chefs d'entreprise et dirigeants syndicaux destinée à débattre de la SST dans le cadre du XVIII^e Congrès mondial sur la sécurité et la santé au travail (voir Congrès, p. 11).

Le fait d'examiner les informations relatives à la prévention des risques dans l'industrie minière a modifié la perception qu'avait Miriam de la sécurité et de la santé sur le lieu de travail. Elle s'est interrogée sur sa propre situation et a examiné les méthodes qui lui permettraient de réduire ses propres risques. Elle a exploré les pages Web relatives à des organisations d'employeurs, comme l'Association mondiale des journaux (World Association of Newspapers), les associations de radiodiffusion, les syndicats et les gouvernements sur la protection de la santé au travail des journalistes.

>>>>



GÉRER LES RISQUES AU TRAVAIL

La gestion de la sécurité et de la santé nécessite, pour être efficace, une organisation soutenue par la direction, des responsabilités en matière de sécurité et de santé et des procédures clairement définies pour traiter les risques. Elle suppose une formation et une information de qualité et l'encadrement des nouveaux embauchés et des jeunes travailleurs. La sécurité et la santé au travail (SST) appelle une vigilance constante, les conditions de travail pouvant varier d'un jour à l'autre. Des indicateurs tels que les taux d'accidents, de maladies et d'absentéisme montrent si la SST est correctement gérée dans la pratique. Les *Principes directeurs concernant les systèmes de gestion de la sécurité et de la santé au travail* (ILO-OSH 2001) contiennent de plus amples informations en la matière.

Travailleurs, employeurs, pouvoirs publics et société... à chacun son rôle

Chacun a un rôle à jouer pour assurer la meilleure sécurité et la meilleure santé possible sur les lieux de travail.

EMPLOYEURS ET TRAVAILLEURS

La convention (n° 155) de l'OIT sur la sécurité et la santé des travailleurs, 1981, stipule que les employeurs sont tenus de faire en sorte que, dans la mesure où cela est raisonnable et pratiquement réalisable, les lieux de travail, les machines, les matériels et les procédés de travail ne présentent pas de risque pour la sécurité et la santé des travailleurs. Par conséquent, tous les risques sur le lieu de travail, que leur origine soit physique, chimique ou biologique, doivent être correctement gérés. Tous les travailleurs doivent recevoir les informations et la formation dont ils ont besoin. Par ailleurs, lorsque des vêtements et un équipement de protection sont nécessaires, ils doivent être mis à disposition gratuitement.

Les travailleurs doivent dans tous les cas :

- recevoir une formation relative aux mesures de protection ;
- être régulièrement informés des dangers propres à leurs tâches ;
- avoir accès à des informations concernant les risques généraux sur leur lieu de travail ;

en ce qui concerne :

- les risques tels que le bruit, une température inappropriée ou un éclairage insuffisant ;
- les substances chimiques et biologiques dangereuses et leurs effets potentiellement nocifs ;
- les facteurs psychosociaux.

Selon les mêmes normes internationales, les travailleurs devront coopérer avec leur employeur à l'accomplissement des obligations qui leur incombent et signaler les situations qui présentent un péril imminent. Ils doivent se conformer aux instructions données pour leur propre sécurité et santé et celle d'autrui.



POUVOIRS PUBLICS

Il incombe aux pouvoirs publics d'adopter une politique nationale en matière de sécurité et de santé au travail et de mettre en place un système efficace d'inspection et d'application de la législation concernée. Les normes internationales du travail doivent être ratifiées et appliquées dans toute la mesure possible. Les pouvoirs publics sont également tenus de recueillir les données statistiques relatives aux accidents et aux maladies liés au travail, mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs nationaux et d'en informer les futurs responsables de l'élaboration des politiques.

INSTITUTIONS D'ENSEIGNEMENT, DE FORMATION ET DE RECHERCHE

Les institutions d'enseignement et de formation sont une importante source d'information sur les risques liés au travail et sur la manière de les gérer efficacement. Dans certains pays, l'éveil aux risques fait désormais partie des programmes nationaux d'éducation primaire, sensibilisant ainsi les enfants aux risques liés à l'activité professionnelle avant de quitter l'école. Les universités et les instituts de recherche ont un rôle précieux à jouer: ils font l'inventaire des risques, fournissent une base technique et scientifique solide pour être à même de les évaluer et de les gérer et conçoivent des manières novatrices de les réduire (notamment celles qui résultent de l'application des nouvelles technologies).

ORGANISATIONS INTERNATIONALES

De nombreuses organisations internationales sont actives dans le domaine de la promotion de la sécurité et de la santé au travail.

L'Agenda du travail décent de l'OIT repose sur l'idée que le travail est un élément fondamental à la dignité individuelle, est source de stabilité de la famille, de paix au sein de la communauté, de démocratie au service de la population et de la croissance économique, ce qui augmente les possibilités d'emplois productifs et de développement des entreprises. La promotion de la sécurité et de la santé au travail est un des moyens de faire du travail décent une réalité dans le monde.

L'OIT a adopté dans ce domaine en particulier de nombreuses normes internationales qui couvrent un large éventail de risques communs et de secteurs spécifiques. La prévention est au cœur de ces normes et son principe est entériné par la convention (n° 187) et la recommandation (n° 197) sur le cadre promotionnel pour la sécurité et la santé au travail, 2006, qui visent à promouvoir une culture préventive de la sécurité et de la santé et des systèmes de gestion de la sécurité et de la santé par des politiques, des systèmes et des programmes nationaux.

>>>

Miriam s'est rendu compte que les journalistes mettent en danger leur propre sécurité pour transmettre des nouvelles des lieux où se produisent des catastrophes naturelles ou des accidents industriels, tels que des déversements accidentels de produits chimiques, des explosions dans les mines ou des zones de guerre, etc. La violence au travail est un autre risque auquel ils sont également confrontés.

Le Comité pour la protection des journalistes (Committee to Protect Journalists) signale que plus de 660 journalistes ont été assassinés au cours des 15 dernières années, et tant l'Institut international de la sécurité de l'information (International News Safety Institute) que l'Association mondiale des journaux sont déterminés à protéger la sécurité des journalistes. La résolution 1738 (2006) du Conseil de sécurité des Nations Unies poursuit le même but: «Gravement préoccupé par la fréquence des actes de violence perpétrés dans de nombreuses régions du monde contre des journalistes, des professionnels des médias et le personnel associé [...]». [Ceux ci] doivent être respectés et protégés en tant que tels. Miriam a été étonnée d'apprendre que, en 2000 déjà, le BIT avait tenu des réunions pour examiner les répercussions de la technologie de l'information sur le journalisme et que, en 2006, la résolution 1738 du Conseil de sécurité des Nations Unies a fermement condamné les assassinats de journalistes.

La journaliste, considérant les choses sous l'angle de la diminution de ses risques au travail, et forte de sa connaissance des méthodes de prévention mises en place pour sa profession par son gouvernement et la communauté internationale, a rapidement réalisé qu'il existait de nombreux systèmes pour l'aider à écarter le danger et à faire face aux risques au travail: «...je savais qu'il y avait des problèmes qui pouvaient affecter ma santé au travail, mais je n'avais jamais pensé que quelqu'un d'autre les avait étudiés».

Et elle écrivit donc :

"Le drame de la semaine dernière, qui a vu notre ville perdre quatre mineurs courageux, nous a montré à tous à quel point les risques au travail sont importants, et combien de tels événements nous forcent à les examiner. Dans cet article, j'ai voulu décrire certains des risques auxquels sont confrontés les travailleurs locaux et je me suis aperçue qu'il suffisait que je me penche sur mon propre travail pour trouver de nombreuses occasions de réduire les risques auxquels je pourrais moi-même être exposée..."



XVIII^e Congrès Mondial sur la Sécurité et la Santé au Travail

- Forum global sur la prévention -

Sécurité et santé au travail : une responsabilité sociétale

29 juin - 2 juillet, 2008

Palais des Congrès COEX, Séoul, Corée



Le XVIII^e Congrès mondial sur la sécurité et la santé au travail est une occasion unique pour les décideurs, les professionnels de la sécurité et de la santé au travail, les représentants des employeurs et des travailleurs et les experts de la sécurité sociale d'échanger des informations avec leurs homologues du monde entier.

Les objectifs de ce congrès sont les suivants :

- créer un forum pour échanger des informations récentes et des pratiques nouvelles en vue de promouvoir la sécurité et la santé au travail dans le monde entier ;
- renforcer les alliances et réseaux existants et en créer de nouveaux en jetant les bases d'une véritable coopération et en renforçant les liens entre toutes les parties concernées ;
- établir une plate-forme propice au développement des connaissances, des stratégies et des idées pratiques susceptibles d'être adaptées aux circonstances locales et mises immédiatement en application.

Le programme, qui s'étend sur quatre journées, comprend un Sommet de la sécurité et de la santé au travail (Forum global), une séance plénière, des sessions techniques, des réunions régionales, des symposia, un Speakers' corner, des sessions de posters, ainsi que le Festival international du film et du multimédia.

Le premier Sommet mondial de la sécurité et de la santé au travail se tiendra lors de la journée inaugurale du Congrès. De hautes personnalités venant du monde entier seront invitées à débattre du thème de la sécurité et de la santé au travail en tant que droit humain fondamental et moyen de croissance économique et de développement. L'objectif à atteindre est d'améliorer le statut de la sécurité et de la santé au travail et de réaliser des progrès tangibles dans le domaine de la diminution des accidents du travail et des maladies professionnelles.

Venez nous rejoindre à Séoul en 2008 !

www.safety2008korea.org

Le Congrès mondial de 2008 est organisé par l'Organisation internationale du Travail (OIT), l'Association internationale de la sécurité sociale (ISSA) et l'Agence coréenne pour la sécurité et la santé au travail (KOSHA).

MA VIE... MON TRAVAIL... MON TRAVAIL EN SÉCURITÉ

JOURNÉE MONDIALE
DE LA SÉCURITÉ ET DE
LA SANTÉ AU TRAVAIL
28 AVRIL 2008



Bureau
international
du Travail

Pour tout renseignement complémentaire,
s'adresser au :

Programme international sur la sécurité
et la santé au travail et sur l'environnement
(SafeWork)

Tél : +41.22.799.6715

Fax : +41.22.799.6878

Courriel : safework@ilo.org

www.ilo.org/safework/safeday



www.ilo.org/safework/safeday

